

Les risques médicaux pour la prise en charge en odontologie omni pratique de la personne âgée : Identification, évaluation et approche pluridisciplinaire.

FICHE DE CADRAGE 158 ODONTOLOGIE GERIATRIQUE

FORMATION DESTINEE AUX CHIRURGIENS DENTISTES OMNIPRATICIENS

PRESENTATION ET RESUME DE LA FORMATION

Dans son ouvrage collectif « risques médicaux » édition 2013, l'ADF définit le patient âgé comme une personne âgée de plus de 75 ans ou de plus de 65 ans poly pathologique.

Que représente cette population ? En 2020 en France, selon l'INSEE, près d'un habitant sur 10 est âgé de plus de 75 ans (contre un sur 15 il y a vingt ans). Les personnes âgées de plus de 65 ans, représentent quant à elles 20,5 % de la population (contre environ 15% il y a vingt ans).

De plus, l'INSEE constate que le vieillissement de la population s'est accéléré depuis 2011 et elle prévoit une augmentation encore plus forte d'ici à 2040. Plus d'un quart de la population dépasserait alors ce seuil de 65 ans.

Cette forte augmentation est inéluctable et impose au praticien de s'interroger sur l'attitude spécifique à adopter face à cette problématique.

Pour les chirurgiens-dentistes, les difficultés et les problématiques posées sont en effet multiples:

- Augmentation du pourcentage de personnes âgées, voire très âgées dans leur patientèle avec un accroissement du nombre de patients dépendants ou en perte d'autonomie.
- Situations buccales dégradées compte tenu de la sénescence des organes, de l'état général et des interactions médicamenteuses.
- Augmentation de la prévalence des maladies chroniques.
- Prises en charges souvent de plus en plus lourdes et complexes.
- Multiplicité des structures de prise charge médico-sociales, ce qui pose des problèmes de protection juridique faisant courir au praticien un risque médico-légal.

Pour des praticiens, souvent formatés à faire tendre leurs soins vers un type de représentation buccale idéale (des dents blanches, propres, alignées et restaurées

grâce aux données acquises de la science), on peut comprendre que ces patients soient difficiles à aborder : leur gestion thérapeutique est atypique, chronophage et le relationnel souvent difficile. S'y ajoutent des difficultés psychologiques de projection personnelle, de sentiment d'intrusion, de peur voire de répulsion mais aussi, souvent, un sentiment d'impuissance thérapeutique. De nombreuses études concernant les soignants confirment ces difficultés compréhensibles.

Malgré cela, la profession doit faire face à ces défis. Elle ne peut pas négliger, malgré toutes les difficultés, 20% - et bientôt 25% - de la population française.

Pour soigner une personne âgée sans prendre de risques quant aux aspects médicaux et juridiques, le praticien devra connaître le contexte médical de son patient mais aussi tenir compte de ses capacités cognitives, de sa structure de vie et de son environnement.

Il ne s'agit plus, pour le chirurgien-dentiste, de simplement proposer une prise en charge buccale optimale mais de tenir compte de tout ce contexte dans lequel l'individualisation de la relation thérapeutique est encore plus la règle qu'avec ses autres patients. Il devra savoir évaluer, sereinement, le rapport bénéfice risque de ses interventions et, même, savoir adopter, sans honte, une forme d'attitude « palliative » buccale.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation e-learning en odontologie gériatrique a pour objectifs :

- D'aider le soignant à connaître, prévenir et gérer les risques associés aux pathologies et traitements du patient âgé au cabinet dentaire et lui permettre l'identification des patients et situations présentant un risque médical (diabète, pathologies cardiovasculaires, cancers, etc..)
- D'identifier les typologies de personnes âgées pour adapter ses thérapeutiques.
- De connaître les limites de prise en charge au cabinet dentaire, en spécifiant les indications d'un recours aux structures hospitalières et /ou spécialisées.
- D'avoir une vision de l'environnement des personnes âgées (domicile, institution, aidants, personnels de soins...) afin de faciliter la prise en charge coordonnée.
- De sensibiliser le praticien aux différents contextes juridiques en cas de perte de capacité juridique du patient.
- D'aborder les problématiques posées par la recherche d'obtention du consentement éclairé.

Pour atteindre ces objectifs, la formation sera organisée sous forme de 17 modules indépendants, correspondants chacun à une problématique posée. Elle donnera

abondamment la parole à des spécialistes dans les domaines abordés : gériatrie, bien sûr, mais aussi cancérologie, rhumatologie, diabétologie, douleur, etc.). Nous pensons que ce format en e-learning est parfaitement adapté au contenu de cette formation : des données théoriques, des recommandations et des mises à jour de connaissance sans procédures cliniques filmées ou travaux pratiques nécessaires.

Enfin, ces modules seront entrecoupés de pastilles de quelques minutes portant sur divers cas pratiques, parenthèses cliniques, réponses à des idées reçues, etc...

PRE-REQUIS

Cette formation est destinée aux chirurgiens-dentistes omnipraticiens.

Le cursus universitaire initial du diplôme de chirurgien-dentiste prend peu en compte l'odontologie gériatrique. Ainsi, les praticiens connaissent souvent mal l'environnement de la personne âgée et son contexte clinique particulier.

Cette formation permettra donc à des praticiens expérimentés de mettre à jour leurs connaissances quant à ces prises en charge médicales qui ont considérablement évolué ces dernières années mais aussi à des confrères plus jeunes d'appréhender des problématiques peu évoquées dans leur cursus.

DEROULE PEDAGOGIQUE

Introduction et test d'entrée (30mn environ)

Première partie : LE VIEILLISSEMENT (3h environ)

- **Module 1 : Données démographiques** Nous rappellerons quelques données démographiques pour situer le contexte. (10mn)

- **Module 2: Données médicales sur le vieillissement** Nous présenterons ensuite aux confrères quelques données médicales sur le vieillissement. Pour cela, nous proposerons un entretien avec un gériatre. Il présentera aux praticiens, les problématiques posées par le vieillissement physiologique. Nous aborderons, avec lui, le phénomène de vieillissement de la senescence qui se définit comme un processus physiologique qui entraîne une lente dégradation des fonctions de l'organisme. Il expliquera l'intérêt des GIR. (40mn)

- **Module 3: Conséquences du vieillissement sur la cavité buccale.** Nous parlerons ensuite des conséquences du vieillissement sur la cavité buccale.

Dans un premier temps les conséquences naturelles du vieillissement et dans un deuxième temps les conséquences buccales de certaines pathologies. (1h)

- **Module 4: Typologies de patients âgés** Nous identifierons ensuite, pour l'odontologiste, les typologies de patients âgés en envisageant succinctement les approches thérapeutiques possibles. Nous verrons que la contextualisation et l'individualisation est la règle. Nous évoquerons les difficultés psychologiques des soignants face à ces profils. Nous poserons la question d'une attitude « palliative » buccale face à certaines situations où des thérapeutiques classiques ne peuvent être mise en œuvre. (10mn)

- **Modules 5 & 6: Fonctions orales**, nous aborderons, grâce à un entretien avec un ancien chef de service d'ORL, successivement deux sens (le goût et l'odorat) et leur évolution chez la personne âgée, un réflexe et ses troubles (la déglutition) et une problématique : la sécheresse buccale (hyposialie-xérostomie). Enfin, nous évoquerons deux pathologies intéressant l'odontologiste : les mycoses et l'apnée du sommeil. (45mn)

- **Module 6 : Nutrition** Enfin, nous finirons ce premier module par l'abord d'une fonction : la nutrition par un entretien avec deux diététiciennes (25mn)

Partie 2 : LES RISQUES MEDICAUX CHEZ LA PERSONNE AGEE (3h10)

- **Module 8 : Présentation des risques médicaux abordés par la formation** (15mn) Dans un premier temps, nous listerons les risques médicaux chez la personne âgée. Nous proposerons un modèle de fiche de liaison. L'étendue des points à aborder et le cadre limité de ce cours nous ferons insister plus particulièrement sur les risques suivants:
 - o **Le risque infectieux**
 - o **Les biphosphonates**
 - o **Le risque hémorragique**
 - o **Le cancer**
 - o **Le risque neurologique**
 - o **La douleur**
 - o **Le diabète.**

- **Module 9: Les biphosphonates** Nous aborderons les données récentes et les précautions à prendre par l'odontologiste relatives aux biphosphonates, notamment par un entretien avec un chef de service en rhumatologie. (40mn)

- **Module 10 : Le risque hémorragique** Nous aborderons le risque hémorragique, notamment par un entretien avec un chef de service de médecine. (20mn)

- **Module 11 : Le cancer** Que doit savoir l'odontologiste de la cancérologie quant à ses attitudes thérapeutiques en particulier pour les cancers ORL ? Entretien avec un chef de service d'ORL. (25mn)

- **Module 12 : Le risque neurologique.** Les problèmes neurologiques : AVC, SEP, Alzheimer, démences, dépressions. Nous ne pourrons pas aborder toutes ces pathologies mais nous verrons avec un gériatre comment l'odontologiste doit aborder ce type de patient. Quelle est leur degré d'autonomie, de compliance aux soins ? Nous mettrons en garde les praticiens sur certaines attitudes pouvant donner le change et amener le thérapeute dans une impasse. (10mn)

- **Module 13 : La douleur.** La douleur chez la personne âgée sera abordée avec un ancien chef de service d'une unité de soins palliatifs. Nous aborderons également l'apport du MEOPA. (35mn)

- **Module 14 : Le diabète** Conséquence du diabète pour les soins dentaire chez la personne âgée, intervention d'un chef de service de médecine (10mn)

- **Module 15 : Le risque infectieux** Nous aborderons le risque infectieux et la place de l'antibiothérapie chez la personne âgée (l'antibioprophylaxie et l'antibiothérapie) ainsi que les prothèses orthopédiques, notamment par un entretien avec un infectiologue. (35mn)

Partie 3 : LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET JURIDIQUE DE LA PERSONNE AGÉE. (50mn)

- **Module 15: Les différents cadres de vie de la personne âgée.** Nous aborderons avec un mandataire judiciaire à la protection des majeurs et une

responsable d'association tutélaire les différents cadres de vie et de prise en charge des personnes âgées. (10mn)

- **Module 16 : Les protections juridiques.** Nous évoquerons les différents types de protection juridique et ce que doit savoir l'odontologiste pour ne pas prendre de risques médico-légal sur ses actes. (15mn)
- **Module 17 : Le consentement de la personne âgée.** Nous évoquerons les difficultés posées par la recherche d'obtention du consentement éclairé de la personne âgée. (25mn)

Test de sortie - 20mn environ

INTERVENANTS

- **Dr. Eric COHEN**, Concepteur de la formation, Chirurgien-Dentiste, CH Dreux
- **Dr. Nisrine DIB**, Chef de service ORL, CH Dreux
- **Dr. Mahmoud BENDALI**, Chef de service dentaire, CH Dreux
- **Dr. Marc NICOUÉ BEGLAH**, Chef de service de médecine, CH Guebwiller
- **Dr. Pascal LECLERC**, Chef de service des EPHAD, CH Dreux
- **Dr. Claire POIRIER**, Cheffe de service UTI, CH Dreux
- **Dr. Claude GRANGE**, Ancien chef de service USP, Hopital de Houdan
- **Dr. Pascal PAPILLON**, Ancien chef de service ORL, CH Dreux
- **Dr. Guillaume SERVANT**, Rhumatologue, CH Dreux
- **Sophie COHEN**, Infirmière vacataire, CH Dreux
- **Marianne GICQUEL**, Diététicienne-Nutritioniste, CH Dreux
- **Camille HAMICHE**, Diététicienne-Nutritioniste, CH Dreux
- **Bruno RENUSSON**, Mandataire judiciaire à la protection des majeurs, ATRD
- **Sylvie MERLIER**, Directrice adjointe, ATRD